

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA RIVIERE ENVERSE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie ANDRES, Maire.

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - MRS VAN CORTENBOSCH Rénald, ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints – WASSON Emeric, Conseiller Délégué - TERNISIEN J-François, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, MONDET Geneviève, RICHARD Damien

Absents excusés : GUERDER Charles

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024
- Compte-rendu des décisions du Maire : réhabilitation de la salle communale - Avenant n°1 au lot n°1
- Signature d'une convention avec la Fédération Compagnonnique des Pays de Savoie relative au projet de construction d'une halle et attribution d'une subvention
- Planning de travaux pour la construction de la halle
- Décision modificative
- Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la construction de la halle
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction de la Halle
- Point sur le Plan Local Habitation : retour compte-rendu de la CCMG
- Bilan du SPANC : compte-rendu de la CCMG
- Point sur l'avancement des travaux de construction de la salle communale
- Urbanisme : point sur les dossiers en cours
- Projet de règlement pour la salle communale
- Compte-rendu de réunions communales et intercommunales
- Divers

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Geneviève MONDET est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2024

Mme le Maire procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du 18 juillet 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents

DECISION DU MAIRE : AVENANT N°1 AU LOT N°1 - MACONNERIE SALLE COMMUNALE - DECISION N° DE03-2024

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020, et notamment le point n°4 « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget », un avenant a été signé avec l'entreprise Mogenier Jean-Claude et Fils afin d'intégrer des travaux supplémentaires rendus nécessaires à la sécurité du bâtiment à rénover : reprise des poteaux BA, création d'un chaînage sous toiture et ancrage dans les murs et les pannes, sécurisation de la terrasse extérieure, reprise du regard du trottoir. Le montant de l'avenant s'élève à 17 032.84 € H.T. soit 20 439.41 TTC. Le prix global du lot n°1 est désormais fixé à 283 364.34 € H.T. soit 340 037.21 € TTC. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision .

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FEDERATION COMPAGNONNIQUE DES PAYS DE SAVOIE RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – DELIBERATION N° D2024_20

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une halle par la Fédération Compagnonnique des Pays de Savoie, dont le siège est situé à SEYNOD. La fabrication et le levage de la partie structurelle sera réalisée par des itinérants dans le cadre de leur formation sur le Tour de France, encadrés par des Compagnons Sédentaires Bénévoles. Toutefois, pour réaliser ces travaux, les itinérants ont

besoin de matériel spécifique. En contrepartie des travaux réalisés gracieusement en ce qui concerne la main d'oeuvre, Mme le Maire propose d'attribuer une subvention d'équipement afin de financer le matériel nécessaire. Elle expose également que pour acter les conditions de mise à disposition des itinérants, le déroulement et coordination de leur mission, les conditions de versement d'une subvention d'équipement, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et la Fédération Compagnonnique des Pays de Savoie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

APPROUVE les termes de la convention, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et à verser une subvention d'équipement de 3 398.16 € pour le financement de matériel.

Madame le Maire précise que l'achat des matériaux (bois, toiture etc...) sera réglé par la commune.

DECISION MODIFICATIVE

Sans objet

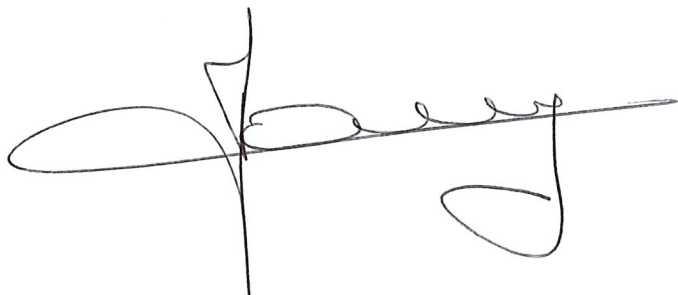
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE

En raison d'un manque d'informations la démarche est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE

En raison d'un manque d'informations, la démarche est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Geneviève MONDET



Le Maire,
Sylvie ANDRES

